

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020– Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20201202_1a

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Compte administratif 2019 budget principal

Il est proposé au Comité syndical le compte administratif 2019 pour approbation, à partir du tableau ci-dessous présenté aux élus du pays :

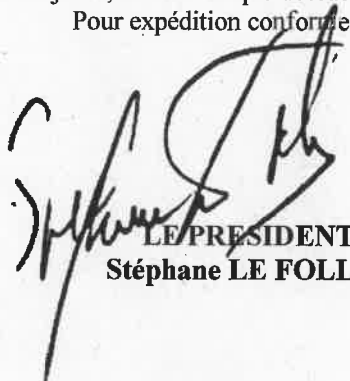
	Fonctionnement 2019		Investissement 2019		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés.	47 310,61			140 682,88	47 310,61	140 682,88
Opération de l'exercice	1 194 068,23	1 151 825,54	224 573,19	152 995,76	1 418 641,42	1 304 821,30
Totaux	1 241 378,84	1 151 825,54	224 573,19	293 678,64	1 465 952,03	1 445 504,18
Résultats de clôture. Restes à réaliser	89 553,30	81 198,00		69 105,45	20 447,85	81 198,00
Totaux cumulés	1 241 378,84	1 233 023,54	224 573,19	293 678,64	1 465 952,03	1 526 702,18
Résultats définitifs	8 355,30			69 105,45		60 750,15

➤ *Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'adopter le compte administratif 2019 tel que présenté.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS1a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELIN (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_1b

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Compte administratif 2019 budget annexe ADS

Il est proposé au Comité syndical le Compte administratif 2019 du budget annexe ADS pour approbation, à partir du tableau ci-dessous présenté aux élus du pays :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissements</i>		<i>Ensemble</i>	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés		64 064,31		6 188,38		70 262,69
Opération de l'exercice	419 424,49	450 574,29	27 231,19	12 610,60	446 655,68	463 184,89
Totaux	419 424,49	514 648,60	27 231,19	18 798,98	446 655,68	533 447,58
Résultats de clôture. Restes à réaliser		95 224,11	8 432,21			86 791,90
Totaux cumulés	419 424,49	514 648,60	27 231,19	18 798,98	446 655,68	533 447,58
Résultats définitifs		95 224,11	8 432,21			86 791,90

➤ *Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe service ADS tel que présenté.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS1b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELIN (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20201202_2a

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

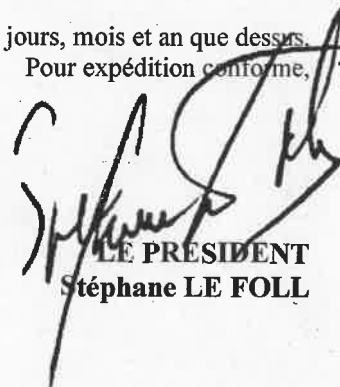
OBJET : Affectation des résultats 2019 budget principal

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à délibérer sur le résultat de l'exercice 2019 pour le budget 2020 :

- Résultat de fonctionnement 2019 : déficit de 8 355,30 € reporté à l'article 002 des dépenses de la section de fonctionnement.
- Résultat d'investissement 2019 : excédent de 69 105,45 € reporté à l'article 001 des recettes de la section d'investissement.
- *Il est proposé au Comité Syndical,*
 - *d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget principal.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS2a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Annie-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20201202_2b

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Affectation des résultats 2019 budget annexe

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à délibérer sur le résultat de l'exercice 2019 pour le budget 2020 :

- Résultat de fonctionnement 2019 : excédent de 95 224,11 € reporté à l'article 002 des recettes de la section de fonctionnement.
- Résultat d'investissement 2019 : déficit de 8 432,21 € reporté à l'article 001 des dépenses de la section d'investissement.
- *Il est proposé au Comité Syndical,*
 - *d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget annexe ADS.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS2b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020


LE PRÉSIDENT
Stéphanie LE FOLL



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Remboursement participations financières aux salons touristiques ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELIN (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur Franck BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20201202_3c

RAPPORTEUR : Mme CANTIN

OBJET : OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Madame la vice-Présidente aux finances informe les membres qu'il apparaît nécessaire, pour des besoins ponctuels de trésorerie, que le Pays du Mans de renouveler la ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, l'offre du Crédit Mutuel s'avère la plus intéressante.

Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays du Mans est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un concours sous forme d'un crédit de Trésorerie d'un montant de 100 000 Euros.

- Durée : 12 mois non renouvelable
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.90 %
- Nature du taux : indexé Euribor 3 mois
- Intérêts : facturation minimum de 10 000 €
- Frais de dossier (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) : 300 €

Le Pays du Mans :

- S'engage, au nom du syndicat, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Il est proposé au comité syndical de :

- *Accepter la proposition de Monsieur le Président pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel aux conditions et modalités énoncées ci-dessus,*
- *Conférer à Monsieur le Président, au nom du syndicat Mixte du Pays du Mans, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.*
- *Donner le cas échéant délégation à Madame Cantin en sa qualité de vice-Présidente aux Finances pour suppléer le Président dans cette formalité.*
- *Autoriser Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération des tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

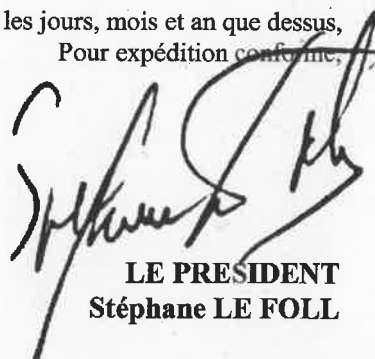
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS3C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020– Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ **Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;**
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

N°20200212_3a

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Vote du budget principal 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 286 432,95 €

Charges à caractère général – 299 400,00 € (23,3%)

2020 sera la première année d'activité du Pays du Mans complète dans son nouveau siège. Cette nouvelle organisation génère encore des inconnues en matière de coût de fonctionnement.

La commission finances propose de diminuer les prévisions de ce chapitre d'environ 3% par rapport à 2019.

Les fournitures (articles 6061 à 6068) : 15 100,00 €

Cette nouvelle organisation devrait être au bénéfice de ces articles, notamment pour l'eau, l'électricité et les fournitures administratives. Pour autant, il est proposé de ne pas diminuer ces inscriptions afin d'évaluer les coûts de fonctionnement en 2020 sur une année complète.

Les prestations et services extérieurs (articles 61) : 180 000,00 €

Les économies importantes prévues sont inscrites dans ce sous-chapitre, notamment sur les locations (les charges correspondant au loyer sont transférées à la fois en frais bancaires et en remboursement de capital dans la section investissement).

Concernant les prestations de services, il s'agit de l'article principal lié à l'activité du Pays notamment dans le cadre du CODEC et pour ses activités générales.

L'article étude et recherche est principalement dédié au PCAET.

Les charges externes (articles 62) : 91 800,00 €

Les frais de communication voient leur prévision baisser du fait du regroupement des équipes.

La part pour les lignes communication et impressions est maintenue en 2020, avec la réimpression du guide de randonnée et la remise à jour des plaquettes de communication, notamment pour et avec les nouveaux élus.

Charges de personnel – 880 100,00 € (68,4%) dont 30 à 35 % pour l'ADS

Comme débattu lors du DOB, les inscriptions prévoient les évolutions de carrière des agents et les besoins complémentaires en ingénierie (1 poste pour l'ADS notamment et le maintien d'1 poste d'assistant d'études SCOT et PCAET). La commission finances a intégré le passage au RIFSEEP, validé le 20 décembre 2019 par le comité syndical.

Autres charges (chapitres 65 à 68, 022, 023 et 002) – 138 550,87 € (8,5%)

Autres charges de gestion courante (articles 65) : 48 500,00 €

Il s'agit des inscriptions pour les subventions et conventionnements lié au CODEC (art. 65735) et la subvention au festival le Pays du Môme (art. 6574).

Charges financières : 12 000,00 €

Il s'agit de la prévision de remboursement des intérêts de l'emprunt pour les locaux.

Déficit reporté : 11 392,94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 286 432,95 €

Produits des services et des ventes – 446 000,00 € (34,7%)

Ces recettes proviennent principalement des reversements du budgets annexe ADS au budget principal, qui concerne toutes les dépenses mises en commun réalisées sur le budget principal (charges à caractère général et charges de personnel). Elles proviennent ensuite de la prestation de service au Pôle métropolitain.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

Dotations, subventions et participations – 831 307,95 € (64,6%)

On note assez peu d'évolution sur ces prévisions, même si la commission finances prône le maintien des cotisations à leur niveau de 2019 (elles ne représentent que 32% des recettes), elle préconise leur remise à plat en 2020 pour que les cotisations soient plus en rapport avec les travaux et les périmètres d'activité réels de l'équipe du Pays et du Pôle. Les variations proviennent des financeurs comme l'ADEME, la Région ou le FEADER dont les apports peuvent se réaliser sur plusieurs exercices.

Autres produits – 9 125,00 €

La commission finances propose d'inscrire, au regard des années précédentes, des produits exceptionnels et atténuations de charges. Les reprises sur amortissements représentent 4 625,00 € en 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 140 006,75 €

2020 va solder les dépenses d'investissement liés aux locaux. Par ailleurs, 2019 est l'année du lancement des dépenses pour la révision du SCoT du Pays du Mans.

Remboursements emprunts – 37 000,00 € (26,4%)

La somme inscrite correspond au remboursement de la première année du capital emprunté.

Immobilisations incorporelles – 45 000,00 € (32,1%)

L'inscription principale correspond à la provision pour la révision du SCoT. Il s'agit d'études pour les premiers éléments du diagnostic, et l'évaluation du SCoT actuel.

L'inscription en droit et licences correspond aux potentielles évolutions du site Internet du Pays du Mans.

Immobilisations corporelles – 37 000,00 € (26,4%)

Les principaux postes de dépenses restent les éventuels travaux des locaux, notamment en copropriété (ascenseurs). Les autres dépenses concernent principalement l'informatique (renouvellement serveur et certains postes).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 140 006,75 €

Excédent reporté – 65 444,23 € (49,4 %)

Dotations (FCTVA) – 3 500,00 €

Subventions d'investissements – 33 000,00 € (23,6%)

Sont inscrits les subventions de l'Etat (DGD) pour le lancement de la révision du SCoT.

Amortissements – 34 401,30 € (24,6%)

➤ *Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'approuver le budget principal 2020 du syndicat mixte du Pays du Mans tel que présenté et annexé à la présente délibération.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_028PAYS3a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ **Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;**
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LEBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_3b

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Vote du budget annexe ADS 2020

A partir d'un document budgétaire remis à chaque délégué membre du Syndicat mixte du Pays du Mans, Monsieur le Président propose au Comité syndical, après présentation par Madame Cantin – Présidente de la Commission Finances, de procéder au vote du budget annexe ADS 2020.

- *Il est proposé au Comité Syndical,*
- *d'approuver le budget annexe ADS 2020 du syndicat mixte du Pays du Mans tel que présenté et annexé à la présente délibération.*

RESULTAT DU VOTE : *Unanimité*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane BOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS3b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard - Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 - Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20201202_4b

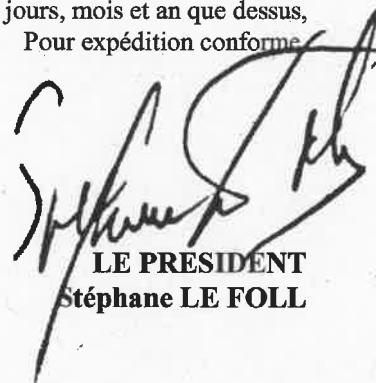
RAPPORTEUR : Mme CANTIN

OBJET : Conventions accueil presse et salons touristiques

Madame la vice-Présidente aux finances propose aux membres du comité, pour des raisons pratiques, de bien vouloir autoriser Monsieur le Vice-Président au tourisme (M. Chollet) à signer les conventions de partenariat financier avec les autres entités sarthoise du tourisme (Ville du Mans, Pays, Office de Tourisme, Sarthe Tourisme ...) pour les accueils presse et autres évènementiels touristiques.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS4b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELIN (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LEBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_4

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Remboursement participations financières aux salons touristiques

Madame la Vice-Présidente en charge des finances indique que dans le cadre de la participation du Pays du Mans à des salons touristiques pour la promotion du territoire, le pays peut être amené à mutualiser les coûts de participation avec d'autres structures. En l'occurrence, il arrive qu'une structure ou collectivité réserve pour l'ensemble des participants qui ensuite la remboursent (généralement au prorata de la taille du stand dont le coût est fixé par l'organisateur).

Il est donc proposé au Comité syndical de statuer pour autoriser ces remboursements auprès du partenaire du pays qui aura procédé à l'inscription à tel ou tel salon touristique, voire que le Pays du Mans se fasse lui-même rembourser par ses partenaires si c'est lui qui supporte les frais de réservation.

➤ *Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'approuver le principe de remboursement à des partenaires dans le cadre de la participation du pays à des salons touristiques, tel que présenté,*
- *d'autoriser l'élaboration de conventions de partenariat pour finaliser les modalités de remboursement dans le cadre de ces participations,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Remboursement participations financières aux salons touristiques ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELIN (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur Franck BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_5c

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Evolution d'un poste de chef de service application du droit des sols (ADS).

Par délibération en date du 21 janvier 2015, les membres du Comité Syndical du Pays du Mans ont procédé à la création d'un poste de chef de service ADS, filière administrative de catégorie A ou B.

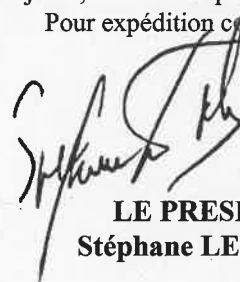
Afin de répondre aux besoins liés à l'évolution de ce poste, Madame la Vice-Présidente en charges des finances et des ressources humaines propose au comité syndical de conserver cette ouverture de poste à la filière Administrative de catégorie A ou B, mais également d'ouvrir celui-ci à la filière technique de catégorie A ou B, ceci à compter du 1^{er} mars 2020.

➤ *Il est proposé au Comité Syndical,*

- *D'ouvrir le poste de chef de service ADS à la filière Technique de catégorie A ou B, tout en maintenant son ouverture à la filière Administrative, comme précédemment validé, à compter du 1^{er} mars 2020,*
- *d'autoriser toute dépense de fonctionnement et d'investissement liée à ce poste,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS5C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Remboursement participations financières aux salons touristiques ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur Franck BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_5b

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

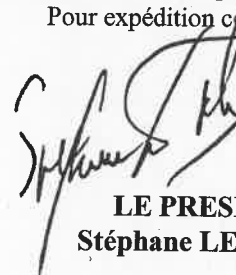
OBJET : Création d'un poste de rédacteur territorial, ou de rédacteur principal 2^{ème} classe, ou de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Madame Cantin, Présidente de la commission finances et ressources humaines du Pays du Mans expose aux membres présents que dans le cadre du remplacement d'un agent instructeur ADS, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial, ou de rédacteur principal 2^{ème} classe, ou de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2020.

- *Il est proposé au Comité Syndical,*
- *d'approuver la création d'un poste de rédacteur territorial, ou de rédacteur principal 2^{ème} classe ou de rédacteur principal 1^{ère} classe,*
- *d'autoriser toute dépense de fonctionnement et d'investissement liée à ce poste,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS5b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020– Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargné temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LEBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents .

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André RIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 février 2020

N°20200212_5

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

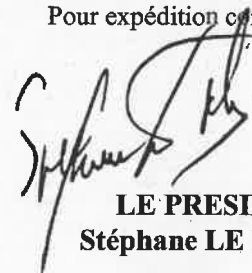
OBJET : Création d'un poste de technicien territorial.

Madame Cantin, Présidente de la commission finances et ressources humaines du Pays du Mans expose aux membres présents que dans le cadre du remplacement d'un agent instructeur ADS, il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial.

- *Il est proposé au Comité Syndical,*
- *d'approuver la création d'un poste de technicien territorial,*
 - *d'autoriser toute dépense de fonctionnement et d'investissement liée à ce poste,*
 - *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02-PAYS5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020



Date de convocation : 03/02/2020
Nombre de votants : 122
En exercice : 122
Présents : 47
Votants : 73
Date et lieu d'affichage : 21 /02/2020
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard - Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du mercredi 12 février 2020

COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS

COLLÈGE PAYS et SCoT / PCAET réunis

12 février 2020 – Salle polyvalente, 14 rue des Caillères, 72190 Saint Pavace

Le Comité Syndical du Collège du Pays du Mans a été convoqué le 03 février 2020 pour la séance du 12 février 2020 à la salle polyvalente, 14 rue Caillères, 72190 Saint Pavace

Accueil par Monsieur Max PASSELAIGUE, Maire de Saint Pavace.

Ordre du jour du collège général (Collèges Pays et SCoT / PCAET)

- 1/ CA 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 2/ Affectations des résultats 2019 du BP et du Budget annexe ADS ;
- 3/ Vote du Budget principal 2020 et du Budget annexe ADS 2020 ;
- 4/ Participation financières aux salons touristiques de Lyon et Rennes ;
- 5/ Création d'un poste de technicien pour le service ADS ;
- 6/ Echanges autour des modalités du compte épargne temps.

Délégués titulaires et suppléants votants :

Pour LMM : Mmes Marie-Claude FERRAND (1 voix), MM. Franck BRETEAU (2 voix), Claude CHATONNAY (1 voix), Alain CHESNE (1 voix), Thierry COZIC (2 voix), Yvan GOULETTE (1 voix), Jean-Pierre GUITTON (1 voix), Samuel GUY (2 voix), Gilles JOSSELINE (1 voix), Stéphane LE FOLL (2 voix), Patrice LÉBOUCHER (1 voix), Gilles LEPROUST (2 voix), Claude LORIOT (1 voix), Jacky MARCHAND (2 voix), Maurice POLLEFOORT (1 voix), Jean-François SOULARD (2 voix), Michel VICTOR (2 voix) → 25 voix, 17 présents.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN (2 voix); MM. Jean-Louis ALLICHON (1 voix), Alain BESNIER (2 voix), Éric BOURGE (2 voix), David CHOLLET (2 voix), Emmanuel CLEMENT (1 voix), Alain JOUSSE (1 voix), Michel LALANDE (2 voix), Max PASSELAIGUE (2 voix), Maurice VAVASSEUR (2 voix) → 17 voix, 10 présents

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT (2 voix) ; MM. Jean-Claude BIZERAY (2 voix), Sébastien GOUHIER (2 voix), Gérard LAMBERT (2 voix), Bruno LECOMTE (2 voix), Didier PEAN (2 voix) → 12 voix, 6 présents

Pour SEPM : Mme Martine RENAUT (2 voix) ; MM. Jean-Luc COSNUAU (2 voix), Guy FOURMY (2 voix), Serge GRAFFIN (1 voix), Michel HUMEAU (2 voix), Bernard LAIR (2 voix), Guy LUBIAS (1 voix), Yannick LIVET (1 voix), → 13 voix, 8 présents

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU (1 voix), MM. Martial LATIMIER (1 voix), Stéphane LEDRU (1 voix), André PIGNÉ (1 voix), Patrice VERNHETTES (1 voix) → 5 voix, 5 présents

Pour CD72 : Mme Véronique RIVRON (1 voix) → 1 voix, 1 présent.

Délégués excusés :

Pour LMM : Mmes Marietta KARAMANLI et Isabelle LEBALLEUR ; MM. Samuel CHEVALLIER, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON

Pour MCS : MM. Jean-Michel LERAT, Janny MERCIER, Michel MUSSET

Pour GB : M. Christophe CHAUDUN

Pour OBB : Mme Anne-Gaëlle CHABAGNO, MM. Stéphane GÉRAULT, Olivier PANNIER

Pour SEPM : Mme Nathalie MORGANT; MM. Joël GEORGES, Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN

Pour CD72 : Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME ; MM. Dominique LE MENER, Éric MARCHAND.

Invités présents mais non votants : MM. Pascal JOUANNY, Daniel MOUTON, Jean-Claude MOSER,

Monsieur BRETEAU est nommé secrétaire de séance.

N°20200212_6

RAPPORTEUR : Véronique CANTIN

OBJET : Modalités du compte épargne temps (CET)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 7-1,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Considérant l'avis du Comité technique en date du ...,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET, de demander éventuellement une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Il est proposé d'instituer le compte épargne temps au sein du syndicat mixte du Pays du Mans et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :

➤ **L'alimentation du CET :**

Le CET est alimenté par selon les dispositions de l'article 3 du décret du 26 août 2004 par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de RTT (récupération du temps de travail) ;

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

➤ **Procédure d'ouverture et d'alimentation du CET :**

L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an (à compter de l'année 2019). Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés), dans le mois suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

➤ L'utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption, paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET. Qu'il soit titulaire ou contractuel, il peut utiliser les jours épargnés sous la forme de congés, sous réserve de nécessités de service.

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent qui change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Article 2 :

Les modalités définies ci-dessus prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020, après transmission aux services de l'État, publication et/ou notification, et seront applicables aux fonctionnaires titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet.

Article 3 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20200212-CS12_02_PAYS-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020